

LEGISLATURE 2006 - 2011

PROCES-VERBAL no 4

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 6 décembre 2006 à 19 h 00
à la Maison Hugonin

Président : M. Lyonel Kaufmann

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 3 de la séance du 25 octobre 2006
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
4. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 4.1. Préavis municipal urgent N° 23/2006 relatif à la perception d'une indemnité électrique communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité
5. Rapports:
 - 5.1. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2006 relatif au budget communal 2007
 - 5.2. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2006 relatif au plafond d'endettement
 - 5.3. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2006 relatif à la demande de crédit pour l'achat et la mise en place de quatre pavillons de salles de classe provisoires sur le terrain du collège Courbet
 - 5.4. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2006 relatif au budget 2007 du Fonds culturel Riviera
 - 5.5. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2006 relatif au budget 2007 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 5.6. Rapport de la Commission chargée d'étudier le complément au préavis municipal N° 31/2005 relatif au Plan partiel d'affectation « En Béranges »
 - 5.7. Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis municipal urgent N° 23/2006 relatif à la perception d'une indemnité électrique communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité
6. Communications municipales
 - Communication N° 14/2006 relative au décompte final de travaux effectués au complexe sportif des Mousquetaires
 - Communication N° 15/2006 relative au postulat Donatantonio demandant l'adhésion rapide de la commune de La Tour-de-Peilz à la communauté « Mobilis »
7. Propositions individuelles et divers

Appel

77 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Elisabeth Badoux - Michel Bonvoisin - Robert Delieutraz - Olivier Monney - Pierre-André Oberson - Jean-Pierre Schwab - Isabelle Wenger

Absent(e)s : Bernard Gavin

M. le Président ouvre cette 4^{ème} séance de la législature en invitant les Conseillères et Conseillers à débattre et écouter, partager, convaincre et décider, dans le respect de chacun. En ouverture de séance, il propose un petit air de Noël offert par son épouse à l'occasion des Fêtes de fin d'année.

Après avoir lu avec attention le programme de législature de la Municipalité, il s'est dit intrigué par le choix du premier maître mot de ce programme : sérénité. Il est ensuite devenu quelque peu perplexe à la lecture d'un certain nombre de citations, dont celle due à la plume de Gilles Archambault, romancier québécois : « On ne parvient à la sérénité que lorsqu'on a banni l'espoir de sa vie ». Il forme tous ses vœux pour que cette citation ne s'applique ni à notre Municipalité, ni à notre Conseil, ni à notre Commune.

Il souhaite la bienvenue au public et à la presse qu'il remercie de s'être déplacés ce soir pour suivre nos travaux.

Ordre du jour

M. M.-A. Horisberger indique que le représentant du groupe RCAL à la Commission des Finances se voit dans l'obligation de renoncer à son mandat en raison de graves problèmes de santé. Un point 3 nouveau - Nomination d'un membre à la Commission des Finances - est donc ajouté à l'ordre du jour.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres remarques, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal N° 3 de la séance du 25 octobre 2006

M. M.-A. Horisberger, à la page 27, estime qu'il aurait été bon de connaître le nombre de bulletins valables lors du 2^{ème} tour de scrutin pour la nomination des délégués au Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera.

M. le Président répond qu'à sa connaissance, il n'y avait pas de bulletins non valables.

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2006 est adopté à l'unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président donne lecture d'une lettre reçue de M. R. Piguët, municipal, suite à sa démission de la section de La Tour-de-Peilz du parti socialiste. Dès le 1^{er} décembre 2006, l'intéressé siège donc à la Municipalité comme socialiste indépendant. Il continuera à mettre ses forces, ses compétences et son temps au service de la Commune et de l'ensemble de ses habitants.

Il donne connaissance d'une copie de la lettre adressée par M. le Préfet au RCAL concernant une demande de prise de position sur la méthode de désignation de la délégation intercommunale « Sécurité Riviera » de la commune de La Tour-de-Peilz et contestation contre cette procédure qui a faussé la votation du Conseil communal. Ce dossier a été transmis au Service juridique et législatif de l'Etat pour traitement en tant que recours auprès du Conseil d'Etat dans le délai légal. Ce recours n'empêche toutefois pas l'installation de l'association de communes. Affaire à suivre...

Tout comme les présidents de groupes, il a reçu copie d'une lettre adressée par M. R. Onrubia, vice-président de la Commission scolaire, au président de la commission chargée d'étudier le préavis municipal 20/2006. L'intéressé s'inquiète notamment des conséquences d'un éventuel refus du préavis par le Conseil.

Il remercie très sincèrement les personnes qui ont participé au dépouillement des votations du 26 novembre dernier. Il conviendra néanmoins, lors de l'agape qui suit, d'être un peu moins bruyants car les ébats « post-dépouillement » des participants ont été répercutés loin à la ronde.

De plus amples informations concernant les votations et élections du 11 mars prochain seront fournies lors des séances de groupes qui se tiendront en vue de la séance du Conseil du 7 février 2007. Dans la mesure où les élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat seront jumelées aux votations fédérales, il demande de réserver d'ores et déjà l'après-midi du 11 mars puisque nous aurons besoin d'un nombre plus important de scrutateurs que d'habitude et que, très vraisemblablement, le dépouillement ne pourra pas débiter avant la clôture des bureaux de vote.

Comme de coutume, il est prévu que les jetons de présence de la dernière séance de l'année soient attribués à une association, fondation ou œuvre d'entraide. Pour cette année, il propose d'abandonner ces jetons en faveur de la Fondation des Eglantines, sise à Vevey.

3. Nomination au sein des Commissions

3.1 Nomination d'un membre de la Commission des Finances

La candidature de M. P. Huber est présentée au nom du groupe RCAL.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Pierre Huber est nommé membre de la Commission des Finances à l'unanimité (sept abstentions).**

4. Dépôt et développement des motions et interpellations

M. M. Bloch annonce qu'il déposera lors de la prochaine séance un postulat intitulé « Mobilité douce : quel plan d'action pour notre Commune ? ».

La parole n'est plus demandée.

5. Préavis municipaux et éventuellement rapports

5.1 Préavis municipal urgent N° 23/2006 relatif à la perception d'une indemnité électrique communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité

La parole n'est pas demandée. Etant donné l'urgence, cet objet a d'ores et déjà été renvoyé à la Commission des Finances.

6. Rapports

6.1 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2006 relatif au budget communal 2007

Rapporteur : M. Guy Chervet

M. le Président propose que le budget soit discuté dicastère par dicastère, puis la récapitulation et ensuite la discussion générale. Cette procédure ne soulève pas de remarques.

RAPPORT DES COMPTES

La parole n'est pas demandée.

1. ADMINISTRATION GENERALE

La parole n'est pas demandée.

2. FINANCES

La parole n'est pas demandée.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

La parole n'est pas demandée.

4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

La parole n'est pas demandée.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

La parole n'est pas demandée.

6. POLICE - FEU - PCI

La parole n'est pas demandée.

7. SECURITE SOCIALE

La parole n'est pas demandée.

RECAPITULATION

La parole n'est pas demandée.

DISCUSSION GENERALE SUR LE BUDGET

La parole n'est pas demandée.

M. G. Chervet remercie les membres de la Commission des Finances pour leur travail qui a permis d'œuvrer de manière sereine en commission.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la Commission des Finances sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 18/2006,
- oui le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le projet de Budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2007 tel que présenté et prévoyant :

Charges	Fr.	48'401'390.00
Revenus	Fr.	47'038'370.00
Déficit présumé	Fr.	1'363'020.00

6.2 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2006 relatif au plafond d'endettement

Rapporteur : M. Guy Chervet

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 19/2006,
- oui le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

d é c i d e

1. de fixer le plafond d'endettement brut à 85 millions de francs pour la durée de la législature 2006-2011
 - 1.1. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la commune
2. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à 2,1 millions de francs pour la durée de la législature 2006-2011.

6.3 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2006 relatif à la demande de crédit pour l'achat et la mise en place de quatre pavillons de salles de classe provisoires sur le terrain du collège Courbet

Rapporteur : M. Cédric Urech

M. K. Egli reste songeur à la lecture du rapport de la commission. Il se rappelle l'intervention de notre collègue Schmidhauser lors de la dernière séance accusant la Municipalité – sans vouloir faire de distinction entre les anciens et les nouveaux membres - de « naviguer à vue ». Il partage partiellement ce point de vue, mais avec des « Y'a qu'à ! », on n'avance pas.

« Y'a qu'à prévoir des nouveaux enfants dans notre commune ». On aurait effectivement pu prévoir l'arrivée de familles avec des enfants en âge de scolarité à La Tour-de-Peilz, mais n'est-ce pas la Commission scolaire ou la direction des écoles qui auraient dû alerter la Municipalité à temps ? Qui aurait pu prévoir l'arrivée de 23 nouveaux écoliers dans notre commune alors que dans les nombreuses constructions du Hameau on n'en compte qu'un seul ? L'exercice est aussi périlleux que de prévoir qui sera le prochain milliardaire qui remplira nos caisses d'impôts aléatoires. Malgré les contacts étroits entre les municipalités, qui sait avec certitude si les communes de St-Légier ou Blonay reprendront prochainement une partie des élèves actuellement scolarisés dans notre commune ? Une nouvelle construction dans ces communes peut aussi être hypothéquée par un refus du Conseil ou une opposition, voire un référendum.

« Y'a qu'à construire de façon définitive en dur ». Mais dans quelle zone aura-t-on besoin des prochaines classes pérennes ? Quels sont les prochains quartiers qui verront le jour – terrains Brunner, « En Béranges » ou un PPA dans les hauts de la commune ? La planification et la mise en route d'une construction définitive – même en préfabriqué – permettra-t-elle l'accueil de classes pour la prochaine rentrée ? Il ne faut pas oublier non plus qu'en cas de construction sur le pavillon existant, il faudra provisoirement fermer les classes actuelles, ce qui créera un manque supplémentaire.

Le crédit qui nous est demandé aujourd'hui n'est évidemment de loin pas le dernier. Soit notre ville se développe – on parle d'une projection à 12'000 habitants – et de nouveaux investissements scolaires seront nécessaires, soit elle régresse ou devient un énorme asile pour personnes âgées et elle aura alors d'autres besoins. L'octroi d'un crédit demandé par notre Municipalité ne peut être remis en question.

La position de la commission fait penser à un règlement de compte politique ou une querelle de personnes effectués sur le dos de nos enfants. Il ne prétend pas que le projet soit parfait et déplore également la disparition momentanée d'une surface de jeu au centre-ville, mais les enfants qui attendent une scolarisation pour l'été prochain ont le droit d'être accueillis dignement. Leurs parents paient des impôts dans notre commune et ils attendent notre décision. A la fin des années 90, le Conseil communal avait rejeté un projet d'extension du collège Courbet qui nous aurait mis à l'abri de ces nouveaux besoins. En acceptant le projet présenté ce soir, nous avons la possibilité de mettre la Municipalité sous pression pour la planification des futurs investissements d'infrastructure.

Il pourrait soutenir la position de la commission si nous connaissions l'évolution future de la population de notre ville, les décisions en matière de politique scolaire de nos voisins du haut et l'aménagement des futurs quartiers de La Tour-de-Peilz, mais ce n'est pas le cas. Il se dit d'autre part persuadé de la qualité d'accueil des pavillons provisoires proposés et de l'urgence des besoins.

Différents événements en Suisse et à l'étranger indiquent que nous avons tout intérêt à offrir à la jeunesse d'aujourd'hui un enseignement de qualité dans des locaux adéquats. Pour cette raison, il soutient le préavis proposé par la Municipalité.

M. R. Piquet, municipal, relève que l'idée formulée par M. A. Grangier lors de la commission est une fausse bonne idée. Elle ne permet pas de respecter le délai de la rentrée d'août 2007 et ne peut en aucun cas être réalisée sans le déplacement des salles de classe situées en dessous. Des pavillons provisoires seront donc de toute manière nécessaires.

Les coûts pour une construction pérenne sont de l'ordre de 2,4 millions de francs, auxquels s'ajoutent les pavillons provisoires. Une construction provisoire en dessus des pavillons actuels reviendrait à 1,5 millions de francs environ, auxquels s'ajoutent fr. 250'000.-- pour les containers et la réfection par la suite du toit des pavillons. Le projet de la Municipalité est la solution la meilleur marché (fr. 1'080'000.--) et la seule qui réponde aux besoins d'ores et déjà identifiés pour la rentrée scolaire 2007. Le plan des investissements prévoit en 2008 la réfection totale du collège Courbet. Des pavillons provisoires seront donc de toute façon nécessaires pendant les travaux.

M. M.-A. Horisberger pense qu'il n'est pas acceptable qu'avant de se prononcer sur le bien-fondé d'un objet, le Conseil communal, via le président de la commission et les présidents de groupes, reçoive une lettre d'un membre de la Commission scolaire. Ce moyen de pression est détestable. Cela est d'autant plus grave qu'un rapport de commission est censé être confidentiel jusqu'à ce qu'il passe devant le Conseil communal. On nous demande de ne pas faire payer à nos enfants les frais d'une mésentente entre le Conseil communal et la Municipalité et de ne pas prendre en otage la réussite scolaire de nos enfants pour des querelles de personnes, d'ambitions ou de stratégie politique. Mais si certains pensent que l'on prend les enfants en otages, d'autres s'en servent - et c'est pire - de boucliers humains.

Dans ce préavis, il n'y a pas de mésentente entre la Municipalité et le Conseil communal, mais nous sommes en droit de poser des questions qui méritent des réponses. Et toutes les questions n'ont visiblement pas été éclaircies, notamment en ce qui concerne le nombre d'élèves qu'une commune des hauts pourrait rapatrier, ce qui changerait passablement la donne. Si nous ne sommes pas vraiment un législatif, mais plutôt un organe délibérant, il rappelle, en citant le professeur Grisel, qu'il y a un partage de responsabilités. Le Conseil

communal tient les cordons de la bourse. Lorsqu'il vote une dépense, il ne donne pas un blanc-seing, il approuve un projet relativement précis qui permettra d'atteindre un but d'intérêt public nettement défini. On peut effectivement s'inquiéter du problème d'enfants qui ne pourraient pas être scolarisés dans notre commune parce que nous manquons de locaux. Mais il n'est pas normal de faire cela dans l'urgence alors que ce problème était déjà identifié depuis longtemps. Ce projet aurait déjà dû être soumis au Conseil communal, par voie de consultation, comme cela s'est parfaitement fait dans le dossier de la Salle des Remparts.

M. J.-Y. Schmidhauser estime qu'il n'y a pas de conflit de personnes. Des questions sont posées, auxquelles des réponses doivent être apportées. Notre commune grandit, des zones se développent, la réserve locative est importante. Nous savons pertinemment aujourd'hui que nous sommes à cours de locaux scolaires ou parascolaires et, par nécessité, nous avons besoin de réserve locative car nous avons des besoins complémentaires à couvrir. Une construction pérenne coûte près du double que le projet de la Municipalité, mais elle est pérenne. C'est manifestement une solution qui doit s'imposer. Une construction provisoire se révèle finalement relativement chère pour une durée de vie très limitée. Il ne s'agit pas d'aller à l'encontre de la Municipalité, mais le Conseil lui offre la possibilité de faire plus que ce qu'elle propose.

M. A. Grangier relève la bonne tenue des débats qu'a eus la commission en charge de ce dossier, dans un esprit constructif, tout en étant respectueuse des décisions prises par la Municipalité. De ce fait, tout propos qui va dans le sens d'un règlement de compte ne peut être pris en compte. La seule différence qu'il y a entre la commission et la Municipalité porte sur la vision. La Municipalité estime qu'il faut des locaux provisoires car nous n'en aurons plus besoin dans dix ans, mais permettez à la commission d'avoir un autre point de vue. Le côté ubuesque de la chose est que la commission a une vision qui va non seulement dans la direction de la Municipalité, mais qui va encore plus loin. Il se dit surpris que la Municipalité ne s'en félicite pas.

La Municipalité a raison lorsqu'elle souligne la difficulté de faire des prévisions. Nous avons la chance d'être la seule commune du canton dont le chef du Service de l'urbanisme, en tant que député, est membre de la commission qui traite du plan directeur cantonal. Ce plan prévoit, pour les quinze années à venir, une augmentation de la population de 100'000 habitants, soit environ 15 %, ce qui fait à peu près 1 % par année. Sur les 15 dernières années, l'augmentation des habitants de notre commune n'a été que de 3 %, celle de Blonay était de 27 % et celle St-Légier de 25 %. Force est de constater que si La Tour-de-Peilz n'a eu que 3 % d'augmentation ces dernières années, c'est par manque de terrains à disposition. La densification du centre-ville et la mise à disposition de certains PPA dans d'autres zones donnera le nombre d'habitants supplémentaires, mais pas le nombre d'élèves. Quant au taux de fécondité, celui des Suissesses est d'environ 1,3. Celui des « étrangères » est de 2-2,1, soit une moyenne de 1,6-1,7 enfant par femme, d'où une difficulté supplémentaire de faire des prédictions.

On ne doit pas seulement se focaliser sur les classes d'élèves. On parle aussi d'unité d'accueil de la petite enfance. La commission est à l'unanimité acquise aux objectifs de la Municipalité dans ce domaine.

La Municipalité présente un projet d'un peu plus d'un million de francs pour du provisoire. Le coût au m³ est de l'ordre de fr. 450.-- pour 2'250 m³, ce qui est un peu faible pour avoir du pérenne. La commission, partant sur un principe de fr. 600.--/m³ estime qu'il faudrait environ fr. 300'000.--. La Municipalité nous parle maintenant d'un projet pérenne qui coûterait 2,4 millions. Cela ne peut pas être le même projet, le même volume car nous arriverions à environ fr. 1'100.--/m³. Il est donc totalement fallacieux de comparer ces 2,4 millions avec les 1,1 millions présentés.

Il n'y a pas eu d'analyse des risques. Le projet en question se trouve en zone de verdure. Une seule opposition au Tribunal administratif, et c'est tout l'édifice qui s'écroule. Contrairement à ce que prétend la Municipalité, ce projet ne respecte pas le développement durable, du fait que la moitié de la surface verte est occupée, alors que celle-ci devrait être conservée pour permettre aux enfants de s'ébattre. On connaît l'importance d'avoir des surfaces vertes à disposition pour les jeunes. Il est clair que nous ne voulons pas que le 50 % d'une surface verte soit péjorée par une construction.

En fonction de l'accroissement potentiel de la population, nous pouvons aujourd'hui déjà voir qu'aucun volume n'est de trop dans notre commune. Il faut penser que ces salles pourraient être utilisées à d'autres fins que simplement pour les écoles. Le projet d'une construction pérenne sur les salles actuelles existe dans les bureaux du Service des bâtiments depuis une dizaine d'années. Cela a déjà été étudié. De toute façon, ces classes devront tôt ou tard être rénovées. Faisons donc d'une pierre deux coups. Il invite donc le Conseil à suivre la commission.

M. F. Keller se dit convaincu que le projet de la Municipalité est un bon projet. Il répond d'une façon adéquate et pragmatique à un besoin réel et identifié. Un avis autorisé pris auprès de deux ingénieurs civils indique que la durée de vie de ces pavillons peut facilement être prolongée avec un entretien adéquat. Nous ne nous inscrivons peut-être pas dans la pérennité, mais dans une durée un peu plus raisonnable. Nous pourrions répondre à un certain nombre de besoins qui existent déjà et peut-être, au vu des constructions

éventuellement prévues dans les hauts, que ces quatre locaux seront toujours très utiles à la population. Nous avons ici un coût par classe de fr. 250'000.--, ce qui paraît extrêmement raisonnable étant donné le délai très court de réalisation. Il prie donc le Conseil de se rallier aux conclusions du préavis présenté par la Municipalité et enjoint cette dernière à nous tenir informés quant aux projets de constructions futures de bâtiments scolaires, ce qui nous permettra d'avoir la vision d'ensemble qui a peut-être manqué à certains dans ce dossier.

M. R. Piguët se porte en faux contre les déclarations de M. A. Grangier. Il a ressorti l'étude faite à l'époque. Les surfaces nécessaires pour des pavillons pérennes empiétaient autant l'herbe que les pavillons provisoires qui sont proposés. Si le dossier n'a pas été plus loin, c'est que la Municipalité de l'époque a changé son fusil d'épaule et a préféré rénover les locaux de Vassin.

M. R. Baud, municipal, relève qu'en sa qualité de nouveau municipal, il n'a pas pu suivre les réflexions de la Municipalité lors de la précédente législature. Il plaide toutefois en faveur de la solution proposée ce soir dans le préavis. Il souhaite dissocier la vision du long terme et la solution à court terme dont nous devons disposer au mois d'août 2007.

Deux classes supplémentaires seront nécessaires à la rentrée. Toute construction pérenne conventionnelle ne pourra pas être réalisée d'ici cette date. Et si construction pérenne il devait y avoir, elle se ferait plutôt du côté de Vassin, voire à Bel-Air, car c'est dans les hauts de la commune que nous aurons un développement démographique futur.

Les décisions attendues de la commune de St-Légier quant à la construction d'un collège éventuel sur son territoire pourraient d'ici 5 à 7 ans vider plusieurs classes à La Tour-de-Peilz. Soucieuse des finances communales, la Municipalité ne veut pas investir dans une solution pérenne, qui plus est au mauvais endroit, sans connaître les décisions de nos communes voisines.

Les statistiques de l'Office fédéral nous annoncent que les effectifs de la scolarité obligatoire baisseront de 8 à 10 % entre 2004 et 2015. L'école primaire enregistrera un recul continu du nombre d'élèves jusqu'en 2010 (7,5 %), après quoi la diminution sera plus faible (1 %). Ce sont des éléments dont nous devons tenir compte.

Nos enfants et l'UAPE ne doivent pas être les victimes du manque de salles d'école. Il encourage donc le Conseil à voter les conclusions du préavis telles que proposées par la Municipalité, car il s'agit d'un projet pragmatique et réaliste du point de vue des délais.

Mme le Syndic tient à son tour à prendre la parole, au nom de la Municipalité. Tout a été dit dans ce dossier et la Municipalité regrette que les divers intérêts et positions vont amener ce soir le Conseil à prendre une décision qui, si elle est négative, sera au détriment des enfants, de leurs parents, des enseignantes primaires et des éducatrices.

Il n'est pas question de faire un quelconque chantage, mais il est du devoir de la Municipalité de rappeler les conséquences d'un vote négatif. Plusieurs situations pourront se présenter et elles auront toutes un impact certain sur notre population qui ne comprendra pas ce refus.

La première solution verrait le maintien de l'UAPE dans le collège de Vassin. Les élèves entrant au CIN 1 à la rentrée seront alors répartis dans les classes déjà ouvertes. Nous nous retrouverions forcément avec des effectifs allant nettement au-delà des contraintes du DFJ et il est fort possible que nous soyons vivement rappelés à nos obligations. Dans ce cas-là, tant les enfants que les enseignantes enfantines et primaires seront dans une situation difficile. L'autre solution est celle de remettre les locaux de l'UAPE à disposition d'Ecoles et de renoncer à cette structure. Il faudrait alors annoncer rapidement aux parents placeurs que nous n'assumerons plus cette prestation et nous devrions licencier le personnel. Elle ne peut imaginer que le Conseil envisage cette solution.

Certains regrettent que ce projet, qualifié de minimaliste, empêche tout autre développement scolaire et sportif dans notre commune, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une solution provisoire, sachant que des négociations avec les communes de St-Légier et Blonay sont en cours au sujet d'un rapatriement éventuel de 150 à 180 élèves de voie baccalauréat. D'autre part, les besoins sont nettement dans les hauts de notre commune. Des négociations sont en cours avec le futur acquéreur de la parcelle Brunner pour un échange de terrains idéalement situés près du collège de Vassin. Des travaux lourds d'entretien du collège Courbet et du pavillon sont au plan d'investissement 2008. Il sera donc nécessaire d'avoir des locaux provisoires à disposition, d'où la solution proposée par la Municipalité qui est certainement la meilleure de toutes les solutions étudiées.

Elle remercie le Conseil de voter ce préavis dans l'intérêt des gens qu'il représente, à savoir la population qui vient de lui faire confiance et de l'élire. La Municipalité, conformément à l'art. 104, se réserve le droit de retirer son préavis dans les 10 jours qui suivent la décision du Conseil. Mais, de toute façon, un autre préavis d'urgence sera alors déposé lors de la première séance du Conseil communal 2007.

Mme F. Girardin relève certaines contradictions dans ce débat et déplore un certain manque de souplesse dans ce dossier. La Municipalité propose une construire provisoire, mais qui soit solide, alors même qu'elle prétend que ces locaux ne seront plus nécessaires dans quelques années. Soit on a besoin de provisoire et à ce moment-là on utilise des pavillons comme on l'envisage pour les réfections à venir, soit on a de toute façon besoin de locaux et on envisage alors une solution définitive. Personne ne veut mettre des enfants à la rue. Le problème de locaux est lié à l'UAPE. Tout le monde s'accorde à dire que cette structure est vraiment nécessaire et utile et personne ne veut revenir en arrière. Il faut essayer de négocier une solution qui ne soit peut-être pas terminée à la rentrée d'août mais qui, dans un délai raisonnable, permettrait de prendre en compte tout ce qui a été dit ce soir. On a le sentiment que ce préavis est la seule solution envisageable, mais il est certainement possible de trouver un compromis. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier. Elle trouve dommage qu'on en arrive à ce que soit les conseillers acceptent ce projet, soit ce sont des affreux qui refusent toute extension. Elle refuse d'être mise devant ce choix.

Mme le Syndic se dit tout à fait d'accord avec tout ce qui a été dit, mais nous avons impérativement besoin de deux salles de classe et de locaux à disposition de l'UAPE pour la rentrée 2007. La Municipalité n'a pas bloqué toute négociation ou discussion, mais nous avons un urgent besoin de ces locaux pour dans six mois.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées par 50 voix, 15 avis contraires et 10 abstentions, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 20/2006
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le refus des conclusions du préavis municipal n° 20/2006

6.4 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2006 relatif au budget 2007 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Martine Gagnebin-de-Bons

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 21/2006 du 25 octobre 2006 sur le budget 2007 du Fonds culturel Riviera
- Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'adopter le budget 2007 du Fonds culturel Riviera.

6.5 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2006 relatif au budget 2007 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par M. Daniel Cornut

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal N° 22/2006 de la Municipalité du 25 octobre 2006 relatif au budget 2007 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'examiner cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'adopter le budget 2007 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

6.6 Rapport de la Commission chargée d'étudier le complément au préavis municipal N° 31/2005 relatif au Plan partiel d'affectation « En Béranges »

Rapporteur : M. Jacques Devenoge

M. N. Masserey indique qu'il a siégé au sein de cette commission. Il aurait donc apprécié d'être mentionné dans le rapport et de le recevoir en temps opportun.

M. R. Baud remarque qu'une confusion s'est glissée à l'art. 13 entre la notion de « faite » et de « corniche ». Après avoir procédé à un contrôle minutieux de ce texte, il indique que celui-ci, tel qu'il est formulé dans le rapport, est tout à fait conforme.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal n° 31/2005
- vu le complément au préavis municipal n° 31/2005
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- d'adopter le Plan partiel d'affectation « En Béranges » et son Règlement soumis à l'enquête publique du 17 décembre 2004 au 24 janvier 2005, ainsi qu'à l'enquête complémentaire publique du 20 juillet au 20 août 2006, tels que modifiés,
- d'adopter, en faisant siennes, les propositions de réponse de la Municipalité aux oppositions déposées pendant l'enquête publique et l'enquête complémentaire précitées,
- de soumettre ce Plan de quartier et ce règlement à l'approbation du Département des infrastructures du Canton de Vaud et de lui proposer d'écarter les oppositions,
- de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du Plan de quartier « En Béranges ».

6.7 Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis municipal urgent N° 23/2006 relatif à la perception d'une indemnité électrique communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité

Rapporteur : M. Guy Chervet

M. J.-Y. Schmidhauser demande à la Municipalité si les choses ont évolué et si nous avons une vision un peu plus claire sur les chances de recours et les procédures en cours. Il semble que le Tribunal fédéral se soit penché sur la question et qu'il ait rendu une décision, mais cela ne veut pas dire que ce soit la fin des procédures.

M. F. Grognez, municipal, rappelle que le recours a été déposé contre le décret du Canton d'abord auprès de la Cour constitutionnelle. Celle-ci a débouté les recourants. Il y a ensuite eu recours au Tribunal fédéral qui l'a également repoussé. Cela signifie donc que les communes n'ont aucune autonomie en matière de fourniture d'électricité. La deuxième possibilité était de faire recours auprès de la Cour constitutionnelle contre le règlement d'application. La Ville de Lausanne s'est associée à ce recours parce que les communes estiment que le règlement d'application va plus loin que le décret lui-même. Si la Cour constitutionnelle et le Tribunal fédéral rejettent ce recours pour la deuxième fois, il restera encore le Tribunal arbitral puisque l'on considère que les conventions conclues entre les communes et la Romande Energie sont d'ordre privé et ne sont pas liées à la loi et au règlement d'application. Le débat au niveau juridique risque donc de durer encore deux ou trois ans. Le Conseil sera néanmoins tenu au courant du dossier au fur et à mesure de son avancement.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (deux avis contraires et six abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 23/2006,
- oui le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

d é c i d e

d'autoriser la Municipalité à prélever, par l'intermédiaire du distributeur, une indemnité liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité de 0.7 centime par KWh distribué sur le territoire de la commune au cas où les redevances seraient annulées.

7. Communications municipales

- Communication N° 14/2006 relative au décompte final de travaux effectués au complexe sportif des Mousquetaires
- Communication N° 15/2006 relative au postulat Donatantonio demandant l'adhésion rapide de la commune de La Tour-de-Peilz à la communauté « Mobilis »
- Communication N° 16/2006 relative à la création d'une « Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz »
- Communication N° 17/2006 relative au préavis municipal N° 20/2006 concernant la demande de crédit pour l'achat et la mise en place de quatre pavillons de salles de classe provisoires sur le terrain du collège Courbet et le rapport de la commission y relatif

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

8. Propositions individuelles et divers

M. G. Vernez remarque que dans la cour du collège des Marronniers, lors des vacances scolaires, la rampe de skate-board est bien utilisée. Cette installation n'est cependant pas opérationnelle pendant les semaines d'école. Elle est démontée parce que le bruit empêche les élèves de travailler et perturbe les lecteurs de la bibliothèque communale.

Sans ignorer les contraintes liées à l'utilisation de cette rampe, il trouve particulièrement regrettable qu'un des rares jeux mis à la disposition des adolescents reste indisponible quarante semaines par année, le soir notamment.

L'installation définitive de cette rampe dans un préau scolaire étant exclue, il demande s'il serait possible de trouver une autre solution, issue d'une concertation, afin de supprimer ce montage et démontage. Cette solution provisoire n'a que trop duré ! Il demande si, pour le plus grand bien de notre jeunesse, la Municipalité envisage une solution définitive.

Mme le Syndic partage cet avis, mais procéder au montage et démontage et ne placer cette rampe que pendant les vacances scolaires était la solution la moins pire qu'on ait trouvé. L'endroit choisi semble également le plus adéquat car il jouit d'une certaine visibilité. Si on met cette rampe dans un coin caché, nous risquons d'avoir des déprédations. La Municipalité avait commencé à discuter en interne de mettre cette rampe éventuellement au bord du lac, mais des voix se sont immédiatement élevées contre ce projet. Il est vrai que ce dossier est délicat.

Mme J. De Quattro, municipale, admet que ce sujet est difficile car les voisins se plaignent souvent. Il n'empêche que nous avons tout intérêt à ce que nos jeunes trouvent des activités sportives et ludiques plutôt que d'être exposés à trop d'inactivité, avec les résultats que l'on connaît. Ce dossier concerne trois dicastères, à savoir Domaines et bâtiments, Urbanisme et Sécurité. Elle va voir encore une fois quels sont les emplacements possibles. Mais il ne sera pas évident du tout de faire accepter un projet fixe par les voisins. Elle remercie toutefois l'intervenant d'avoir relancé le débat.

M. M.-A. Horisberger revient sur le téléphone qu'il a eu avec M. R. Onrubia. Ce dernier trouve très étrange que le Conseil communal ne soit pas mieux informé de ce qui se passe au sein de la Commission scolaire. Certains points mériteraient d'être portés à la connaissance des conseillers pour leur permettre de mieux comprendre les choses. Etant donné que tous les partis ne sont pas représentés à cette commission, il encourage la Municipalité à étudier la solution qu'elle jugera la plus judicieuse pour transmettre au Conseil les informations qui peuvent l'être.

En tant que membre d'un groupe minoritaire, il a vécu de manière favorable le fait qu'un membre de la Municipalité vienne à la séance des groupes lundi soir pour expliquer le problème des pavillons. Lorsque le Conseil doit débattre d'objets importants, il serait bon qu'un municipal vienne faire part de la vision de la Municipalité et réponde aux questions qui n'auraient peut-être pas été assez bien éclaircies dans le rapport de la commission. Cela éviterait pas mal d'écueils et faciliterait grandement les relations entre la Municipalité et le Conseil. Nous ne sommes pas deux camps qui s'opposent, nous devons travailler main dans la main. Il demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de déléguer un de ses membres aux séances des groupes lorsque le Conseil est amené à traiter d'objets importants.

Mme S. Conod, au nom du groupe socialiste, tient à porter à la connaissance des conseillers communaux et du public des informations à propos de la démission de la section du parti socialiste de La Tour-de-Peilz de M. R. Pignet, municipal et député socialiste.

Le groupe socialiste a pris acte de cette décision. Il peut comprendre la déception de l'intéressé de ne pas avoir été désigné par la section comme candidat au Grand Conseil pour la prochaine législature. La désignation des candidats s'est faite de manière ouverte et démocratique. Le 2 novembre, lors de l'assemblée de la section du parti socialiste de La Tour-de-Peilz, six candidats se sont présentés pour cinq places disponibles. Comme dans toute élection démocratique, les candidats sortants ne bénéficiaient pas d'une quelconque priorité. Après un vote à bulletin secret, la candidature de M. R. Pignet n'a pas été retenue. Cette mise au point faite, le groupe socialiste souligne qu'il a la ferme intention de continuer à défendre son programme et d'œuvrer pour le bien de la Commune.

M. M. Culand demande à la Municipalité s'il lui serait possible de contacter le propriétaire de la parcelle Brunner afin qu'il prenne des mesures pour sécuriser l'endroit. Il y a beaucoup d'enfants à Vassin, mais aussi de nombreuses briques de verre dans le quartier. Il faut agir avant qu'un accident ne se produise.

M. J. Vallotton a parcouru avec intérêt le programme de législature de la Municipalité. Il y a découvert beaucoup de projets intéressants et se réjouit que certains voient le jour.

La Municipalité envisage de renforcer sa politique de communication et d'information de la commune, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'administration. Il applaudit, mais reste perplexe car la Municipalité ne précise pas si elle va renseigner le Conseil régulièrement sur les idées et les projets à caractère régional, en particulier ceux traités par la Conférence des syndicats du district. Mme la Municipale J. De Quattro nous avait récemment rassurés en affirmant qu'elle informerait le Conseil sur les projets régionaux dépendant de son dicastère. Mais qu'en est-il de ses collègues et de la Municipalité en général sur des projets importants relatifs à l'avenir de la Riviera ?

Notre ancien syndic avait promis, suite à une interpellation co-signée par des membres de tous bords de ce Conseil, de mieux nous informer dans ce domaine. Le nouveau syndic de Vevey, lors de la dernière séance du parlement voisin, a donné des informations très complètes sur les travaux de la Conférence des syndicats, répondant ainsi à une motion acceptée par le Conseil communal. Faudra-t-il que les conseillers boélands se renseignent dorénavant à Vevey ou faudra-t-il aussi déposer une motion à La Tour-de-Peilz ?

Dans son for intérieur, il espère se tromper et que la Municipalité a aussi l'intention de nous renseigner régulièrement sur ce qui se concocte dans la marmite régionale. Il souhaite que cet espoir ne soit pas vain et qu'il se réalisera, d'autant plus que Noël et ses cadeaux sont proches.

Mme J. De Quattro rappelle à l'intéressé qu'elle l'a informé une fois par oral et une fois par écrit sur les progrès de Police Riviera. A ce sujet, elle indique que le Conseil d'Etat a entériné les statuts de l'association des dix communes et que les autorités seront assermentées le 18 décembre prochain dans notre commune. Avec un peu de chance, on arrivera même à basculer aussi tout le système financier à partir du 1^{er} janvier. Une conférence de presse aura lieu tout prochainement à ce sujet et elle continuera à honorer sa promesse et à tenir le Conseil informé de cet important dossier régional.

M. J.-Y. Schmidhauser raconte une petite mésaventure qui lui est arrivée il y a un mois en parquant sa voiture près de la salle du Conseil. Du matériel informatique en grande quantité et d'une certaine valeur se trouvait dans le coffre et, par mégarde, la vitre arrière du véhicule est restée ouverte. Sa femme en a heureusement été avertie par un sms provenant de son travail. En réalité, c'est un policier qui a constaté la chose, a fait des recherches et a finalement trouver le numéro de téléphone professionnel qui a permis de contacter son épouse. Cette histoire très jolie démontre qu'il n'y a finalement pas tant d'insécurité à La Tour-de-Peilz puisqu'on peut laisser sa fenêtre ouverte avec du matériel informatique sans se le faire nécessairement voler. Deuxièmement, il faut remercier la police qui fait du travail de proximité et qui a pris du temps pour retrouver le possesseur de cette voiture et faire les téléphones nécessaires. Ils ont été dûment remerciés par une boîte de chocolat, mais il souhaitait ici publiquement relever ce point positif.

Mme le Syndic apprend qu'il est préférable de laisser sa fenêtre ouverte si on ne veut pas se faire voler. La sienne, les cambrioleurs l'ont cassée pour prendre ses affaires. La police n'a rien retrouvé. Ils n'auront donc pas de chocolats...

M. le Président convie chacun à venir partager le verre de l'amitié le 15 décembre prochain à l'occasion de l'ouverture de la porte de calendrier des familles Perret et Kaufmann au chemin de l'Auverney 43 et 45. Il invite également les conseillers à se rendre à l'une ou l'autre ouverture de ces portes de calendrier et il adresse ses chaleureux remerciements à la Commission culturelle pour son engagement et ses initiatives appréciables et appréciées.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 40 en souhaitant à chacun de chaleureuses Fêtes de fin d'année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Kaufmann

C. Dind